



ACCORD D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté N°70 de 2026 – URBANISME

DOSSIER N° PC 013 064 26 N0007

dossier déposé le 17/06/2026

dossier complété le 24/08/2026

de SCI SUDCO représentée par
Monsieur Bernard BARNEAUD

demeurant Route de Plan d'Orgon, R.D. 31
Quartier du Terme rouge
13940 MOLLEGES

sur un terrain sis Route de Plan d'Orgon, R.D. 31
Quartier du Terme rouge
13940 MOLLEGES

cadastré AS 33

SURFACE DE PLANCHER

existante : 3985 m²

créée : 145 m²

supprimée : 31 m²

totale : 4099 m²

EMPRISE AU SOL

existante : 4755 m²

créée : 217 m²

supprimée : 36 m²

totale : 4936 m²

Destination : Industrie

Construction d'une annexe : vestiaires, sanitaires et salle de détente ; création de deux places de stationnement et démolition d'un bâtiment de stockage

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLLEGES,

VU la demande de permis de construire susvisée affichée en mairie à compter du 17/06/2026,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, et R. 421-1 et suivants,
VU le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,
VU la zone de prévention du risque sismique 3 d'aléa modéré,
VU la délibération du Conseil Communautaire 126/2019, du 05 décembre 2019 fixant le montant de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Public à 2000 euros par logement,
VU la délibération du Conseil d'Administration de la régie des Eaux de terre de Provence n°2019-09, du 19 décembre 2019 instaurant des Participations pour le financement de l'Assainissement Collectif,
VU la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, mis à jour le 13 janvier 2020 et modifié le 18 décembre 2024,

VU la situation du terrain en zone UE du PLU de la commune,
VU la situation du terrain en Aléa risque argile niveau Fort,

VU le courrier de demande de pièces complémentaires en date du 06/07/2026,
VU les pièces complémentaires fournies en date du 24/08/2026,

VU l'avis favorable de la Régie des eaux de Terre de Provence, gestionnaire du réseau public d'eau et d'assainissement en date du 25/06/2026,
VU la consultation d'ENEDIS en date du 02/07/2026, et son avis réputé favorable,
VU l'avis du service travaux – pôle aménagement et cadre de vie de Terre de Provence agglomération, en date du 13/07/2026,
VU l'avis du service développement économique et agricole - pôle attractivité du territoire de Terre de Provence agglomération en date du 24/07/2026,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**, sous réserve du respect des prescriptions particulières mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : Le projet est soumis aux taxes et participations d'urbanisme en vigueur, et notamment la participation forfaitaire à l'Assainissement Collectif d'un montant de 2000 euros **par nouveau raccordement**. La PFAC étant due à la date de raccordement, ce montant est susceptible d'évoluer. Conformément à l'avis de la Régie des Eaux ci-annexé, le pétitionnaire devra informer le gestionnaire des réseaux d'assainissement collectif lorsque le projet sera raccordé au réseau d'assainissement. **La parcelle est déjà desservie en eau potable et assainissement.**

Article 3 : Toute intervention sur le domaine public s'effectuera à la charge du pétitionnaire sous couvert d'une autorisation préalable de voirie. Les travaux de VRD seront réalisés conformément aux pièces du dossier.

Article 4 : Toutes modifications de projet non prévues dans ce permis devront faire l'objet d'un modificatif.

Article 5 : Dès le début des travaux, le pétitionnaire devra déposer la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) auprès de la mairie via le formulaire CERFA n°13407 ou via le Guichet Numérique s'il s'agit d'un dossier dématérialisé.

Article 6 : Dès la fin des travaux, le pétitionnaire devra déposer la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) via le formulaire CERFA n°13408, auprès de la mairie ou via le Guichet Numérique s'il s'agit d'un dossier dématérialisé. Elle devra être accompagnée des attestations nécessaires selon la réglementation en vigueur. Le bénéficiaire de l'autorisation a pour obligation d'effectuer la déclaration d'achèvement des travaux ainsi que la déclaration fiscale des caractéristiques du bien par voie dématérialisée sur la plateforme impots.gouv.fr à compter du jour d'achèvement des travaux autorisés par le présent arrêté.

Fait à Mollégès,
le 17 Septembre 2026,
Le Maire,
Corinne CHABAUD



Observations :

Taxes d'aménagement : Le bénéficiaire de l'autorisation a pour obligation d'effectuer la déclaration d'achèvement des travaux ainsi que la déclaration fiscale des caractéristiques du bien par voie dématérialisée sur la plateforme impots.gouv.fr à compter du jour d'achèvement des travaux autorisés par le présent arrêté.

RE 2020 : Votre projet fait partie d'une construction pour laquelle une attestation RE 2020 doit être produite au stade de la DAACT en application de l'article R.462-4-1 du code de l'Urbanisme.

Règles de construction parasismique : Votre projet fait partie des constructions pour laquelle une attestation établie par un contrôleur technique sur le respect des règles parasismiques doit être produite au stade de la DAACT en application de l'article R.462-4 du code de l'urbanisme.

Terrain argileux : Votre projet fait partie des constructions pour laquelle une attestation sur le respect des règles de construction liées au risque retrait-gonflement des sols argileux, doit être produite au stade de la DAACT en application de l'article R.462-4 du code de l'urbanisme.

Travaux : le pétitionnaire devra déclarer les travaux sur le guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Locales

INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE - Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire. L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

DURÉE DE VALIDITÉ - L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de la notification de l'arrêté. L'autorisation peut être prorogée, c'est-à-dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à votre égard. Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être : soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal, soit déposée contre décharge à la mairie.

DROITS DES TIERS - La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES - Cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L241-1 et suivants du code des assurances.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS - Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme.

Le délai d'introduction d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme est d'un mois. Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet. L'exercice de ce recours gracieux ne proroge pas le délai du recours contentieux.

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
 - ① Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

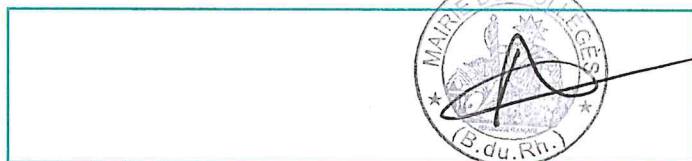
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 013064 26 N0007
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 17/06/2026



Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz

PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026
Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

1 Identité du demandeur^[1]

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____

Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SUDCO

Raison sociale

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

N° SIRET

3 9 3 1 6 7 9 5 2 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale :

Nom

BARNEAUD

Prénom

BERNARD

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31

Lieu-dit : QUARTIER DU TERME ROUGE

Localité : Mollégès

Code postal : 1 3 9 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :

m.barneaud @ sudco.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC...1...1.pdf

Date de dépôt de dossier : 17/06/2026

Demander principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31

Lieu-dit : QUARTIER DU TERME ROUGE

Localité : Mollégès

Code postal : 1 3 9 4 0

Références cadastrales^[2] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe : _____ Section : A S Numéro : 3 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 11735

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[3] : 11735

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

① Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès de la mairie.
② La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

Demandeur principal : SUBCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[4] : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte :

LAURENT

Prénom :

OLIVIER

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro : 1Bis Voie : Avenue du Pignonnet

Lieu-dit :

Localité : Aix-en-Provence

Code postal : 13090 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[5] : 037164PC000820684

Conseil régional de l'ordre : PROVENCE ALPES COTES D'AZUR

Téléphone : 0611504190 ou Télécopie : ou

Adresse électronique :

aal.architecture@orange.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[4] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[5] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà

Libellé du fichier sur ce plancher : PC 1 1.pdf

Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste dans la construction d'une extension non rattachée à l'usine. Le bâtiment a pour destination des sanitaires, des vestiaires ainsi qu'une salle de détente.

4.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 0 _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation : _____

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées _____ Résidence pour étudiants _____ Résidence de tourisme _____

_____ Résidence hôtelière à vocation sociale _____ Résidence sociale _____

Résidence pour personnes handicapées _____

Autres _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce _____ 2 pièces _____

3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☒ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

PC 013064 Transport

☐ Enseignement et recherche

☐ Action sociale

Date d'export : 23/06/2026

☐ Santé

☐ Culture et loisir

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

4.3.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé), indiquez :

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

4.3.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme^[7]

• Mode constructif

☐ Modulaire

☐ Métal

☐ Bois

☒ Maçonnerie

☐ Béton armé

• Type de fondations

☒ Fondations classiques

☐ Fondations profondes

☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Emprise au sol^[8]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 4755,00

Emprise au sol créée (en m²) : 217,00

Emprise au sol supprimée (en m²) : 36,00

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUBCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

^[7] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme

^[8] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R.429-1 du code de l'urbanisme).

4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (C)	Surface supprimée ^[13] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie	3985,00	145,00	0,00	31,00	0,00	4099
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)		3985	145		31		4099

PC 01306426 N0007

Date de dépôt : 23/06/2026

Mollèges

Date de dépôt : 17/06/2026

Libellé du fichier : CETA_PC_1_1.pdf

Date de dépôt : 17/06/2026

Demande d'urbanisme

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

4.6 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 42 Après réalisation du projet : 44

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : ____ _

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : ____ _

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☒ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Le projet prévoit de démolir un bâtiment à usage de stockage. Les bâtiments restant resteront intact et ne sont pas concernés par le projet.

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerna_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

6 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☐ Non ☐

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☐

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☐
Précisez laquelle :

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☐

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui ☐ Non ☐

PC 013034-05-10001

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

① Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

① Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.

SCI SUDCO

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À MOLLEGES

Fait le 1 / 7 / 0 6 / 2 0 2 6

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

PC 013064.26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Molleges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - B.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

* à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

i Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois prévus par le code de l'urbanisme.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[15]	1 exemplaire par dossier
☒ PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[15]	1 exemplaire par dossier
☒ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[14]	1 exemplaire par dossier

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
☐ PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☐ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☐ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :	
☒ PC12. L'attestation relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☒ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013564 25 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du projet : PC 431-16 f)

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - B.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	1 exemplaire par dossier
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☒ PC 16-1. L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 16-1-1. L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC18. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC 1-1.mif

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : 210000

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
☒ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013004-28 N0009
Date d'export : 22/06/2026

Mollégès
Date de dépôt dossier : 17/06/2026
Libellé du fichier : PC-1-1.pdf
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064-26-N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis aux dispositions de l'article 101 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience :	
☐ PC 47. L'attestation prévue à l'article R. 171-35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 48. L'attestation mentionnée à l'article R. 111-25-19 du code de l'urbanisme [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-29 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 49. Un document permettant de justifier le respect des critères prévus à l'article R. 111-20-1 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-27 I du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064-28 NO007

Date d'export : 22/05/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : pcrs-PC 41-1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-28 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 50. Un document permettant de justifier que l'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière [Art. R. 431-27 II du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, un ouvrage ou une construction agrivoltaïque :	
☐ PC 51. Un dossier présentant les justifications détaillées du respect des conditions prévues à l'article L.314-36 du code de l'énergie [Art. R. 431-27 III du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

- i** Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur la démolition d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :	
☐ A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable

Articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis :

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Selon la nature, l'importance et la localisation des travaux ou aménagements, votre projet pourra soit :

- être précédé du dépôt d'une autorisation (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) ;
- être précédé du dépôt d'une déclaration préalable ;
- n'être soumis à aucune formalité au titre du Code de l'urbanisme avec l'obligation cependant pour ces projets de respecter les règles d'urbanisme.

La nature de votre projet déterminera le formulaire à remplir : les renseignements à fournir et les pièces à joindre à votre demande sont différents en fonction des caractéristiques de votre projet.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>).

→ Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements.

PC 013064-26 N0097
Date d'export : 22/06/2026
Mollèges
Date de dépôt dossier : 17/06/2026
Libellé du dossier : R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE
Date de dépôt du dossier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

→ Le formulaire de demande de permis

de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une seule maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

→ Le formulaire de permis de démolir (cerfa n° 13405) doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé ou lorsque le conseil municipal du lieu où se situe le projet a institué cette obligation. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire permettent également de demander l'autorisation de démolir.

→ Le formulaire de déclaration préalable portant sur des constructions et travaux non soumis à permis de construire doit être utilisé pour déclarer des constructions ou des travaux non soumis à permis de construire.

Lorsque votre projet concerne des aménagements et travaux non soumis à permis d'aménager, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les aménagements et travaux non soumis à permis d'aménager.

2 Informations utiles

→ Qui peut déposer une demande ?

- En application de l'article R. 423-1 du code de l'urbanisme, vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire

du ou des propriétaires ;

– vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

– vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

– vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Si vous êtes titulaire d'une autorisation d'urbanisme, vous serez redevable, le cas échéant, de la taxe d'aménagement.

→ Recours à l'architecte

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte si vous êtes un particulier, une exploitation agricole ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

– une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher n'excède pas 150 m² ;

– une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher cumulée à la surface de plancher existante, n'excède pas 150 m² ;

– une construction à usage agricole ou une construction nécessaire au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m² ;

– des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2 000 m².

Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Un demandeur d'un permis d'aménager portant sur un lotissement doit faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE).

Au-dessus d'un seuil de surface de terrain

à aménager de 2 500 m², un architecte, au sens

de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur

l'architecture ou un paysagiste-concepteur au sens

de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016

pour la reconquête de la biodiversité, de la nature

et des paysages devra obligatoirement participer

à l'élaboration du PAPE

3

Modalités pratiques

→ Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>). Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

⚠ Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

→ Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne. Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

⚠ Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national), font l'objet d'une demande de dérogation au code de la construction et de l'habitation, ou sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale.

⚠ Certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

→ Où déposer la demande ou la déclaration par voie papier ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

→ Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

PC 013064-26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du dossier : PC 013064-26

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUPCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir ;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

⚠ Dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

4 Informations complémentaires

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>).

Rappel : vous devez adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement...) susceptibles d'être endommagés lors des travaux prévus.

5 Taxes d'urbanisme

Il est rappelé que les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement et éventuellement de la part « logement » de la redevance d'archéologie préventive. Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale a été déposée avant le 1^{er} septembre 2022 ainsi que les demandes d'autorisations modificatives ou de transfert d'un permis délivré en cours de validité déposées après cette date mais se rapportant à une demande d'autorisation initiale déposée avant le 1^{er} septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article L331-1 du code de l'urbanisme (taxe d'aménagement) et à l'article L524-2 du code du patrimoine (taxe d'archéologie préventive). La déclaration des éléments nécessaires au calcul de ces taxes doit être complétée et jointe au dossier de demande d'autorisation.

Le paiement interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés 12 mois après la délivrance de votre autorisation. A noter que la taxe d'aménagement est payable en deux fois (12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation) lorsque son montant dépasse 1 500 euros.

Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale est déposée à compter du 1^{er} septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article 1635 quater A du code général des impôts (taxe d'aménagement) et à l'article 235 ter ZG du même code (taxe d'archéologie préventive). La souscription d'une déclaration en ligne via votre espace « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis votre espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr vous sera demandée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux au sens de l'article 1406 du code général des impôts.

Le paiement de chacune de ces deux taxes interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés suite à votre déclaration. La taxe d'aménagement reste payable en deux fois (90 jours et 9 mois après l'achèvement des travaux) lorsque son montant dépasse 1 500 euros. Précision importante : pour toute demande d'autorisation initiale déposée à compter du 1^{er} septembre 2022, si vous bénéficiez d'un certificat d'urbanisme, vous pourrez demander à l'administration fiscale d'appliquer au calcul de votre taxe d'aménagement les exonérations et taux en vigueur.

PC 013064-26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Molléges
Date de dépôt dossier : 17/06/2026
Libellé (du réseau aux certifications) :
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

COMMUNE DE MOLLEGES

13940 (BDR)

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION
D'UNE USINE**

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

MAITRE D'OUVRAGE

SCI SUDCO
ROUTE DE PLAN D'ORGON
Quartier du Terme Rouge
BP 28
13940 MOLLEGES

MAITRES D'OEUVRE

AAL
AGENCE D'ARCHITECTURE LAURENT

Architecte - Docteur en Urbanisme
1b Avenue du Pignonnet
13090 Aix en Provence Tél : 04.42.59.40.47
06 11 50 41 90

Le Castellet
04700 ORAISON Tél : 04 92.78.64.22

aal.architecture@orange.fr

PC 013064 26140007 DRESSE LE :

02 JUIN 2026

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : Autre

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

DOSSIER COMPRENANT

PC01	PLAN DE SITUATION
PC02	PLAN DE MASSE
PC02a	PLAN DES RESEAUX
PC03	COUPE SUR SITE
PC04	NOTICE DESCRIPTIVE
PC05	ELEVATIONS
PC06	INSERTION SUR SITE
PC07	DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES Vues proches
PC08	DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES Vues lointaines
PC12	ATTESTATION REGLEMENTATION SISMIQUE
PC13	ATTESTATION PPR
PC16.1	ATTESTATION REGLEMENTATION THERMIQUE RT 2020
	PLAN DE REPERAGE DES VUES

CERFA N° 13409*16

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : Autre

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE SITUATION PC01

LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ :

Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
MOLLEGES

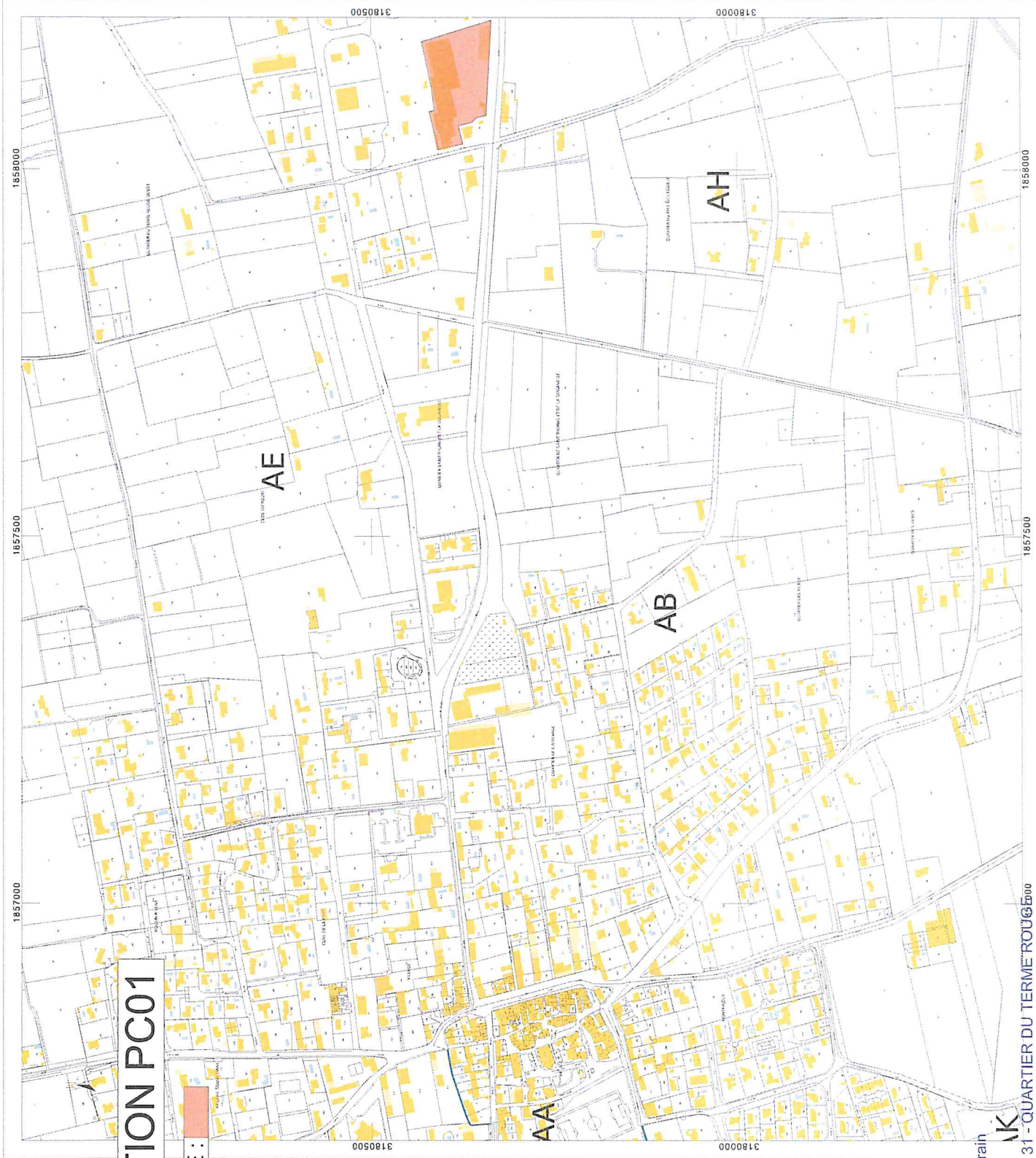
Section : AS
Feuille : 000 AS 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000
Date d'édition : 11/05/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 -fax
cdfi.aix-en-provence@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollegès
cadsastre.gouv.fr
Date de dépôt du terrain : 17/06/2026
Libellé du fichier : PC01 - Plan de situation du terrain
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE MASSE PC02

LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ : —

35 PLACES VL EXISTANTES DÉPLACÉES

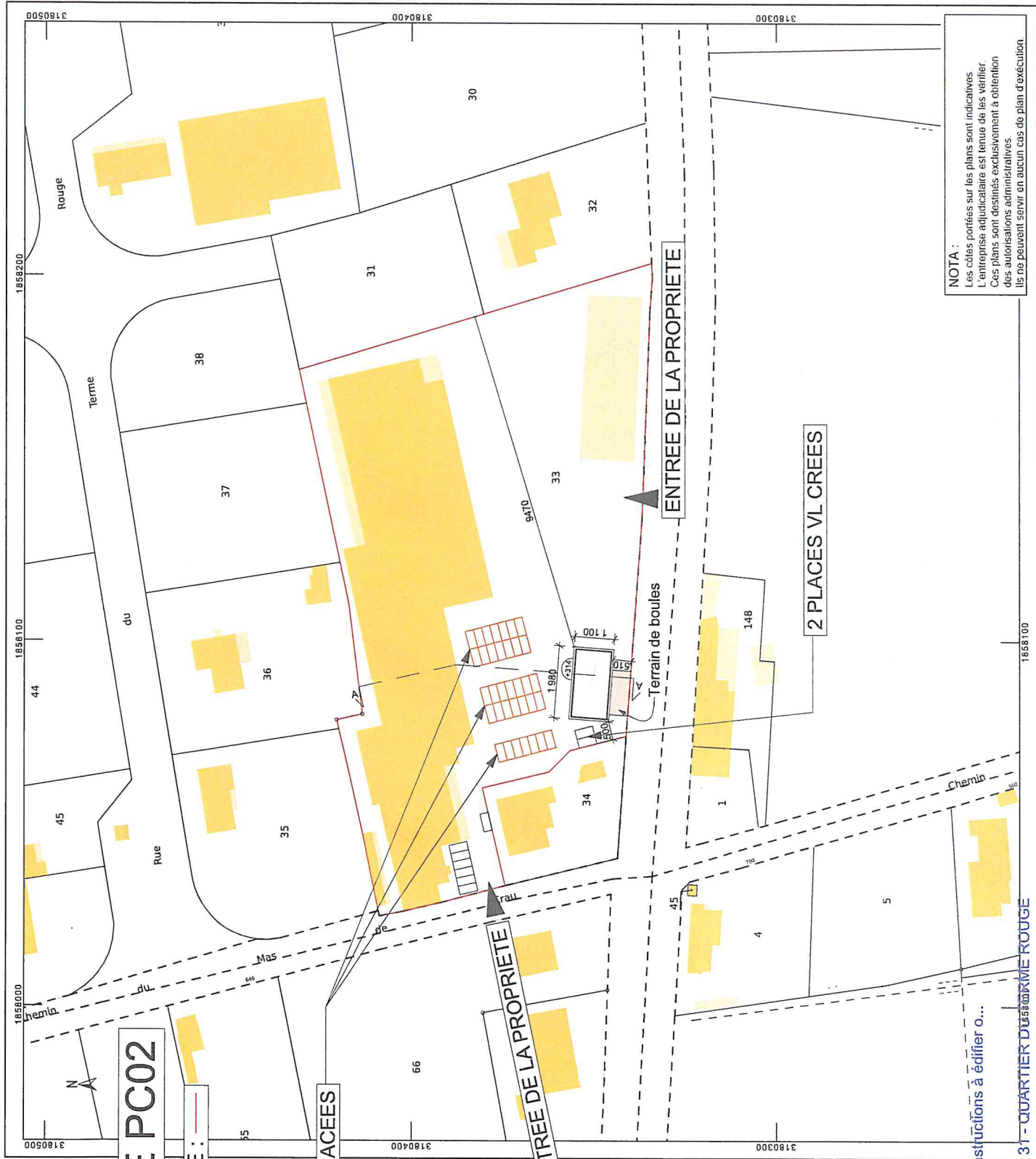
Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
MOLLEGES

Section : AS
Feuille : 000 AS 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 18/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 - fax
cdfi.aix-en-provence@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollegès
cadastre.gouv.fr
Date de mise à jour : 17/06/2026
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - RD.



NOTA :
Les cotes portées sur les plans sont indicatives.
L'entreprise adjudicataire est tenue de les vérifier.
Ces plans sont destinés exclusivement à l'obtention
des autorisations administratives.
Ils ne peuvent servir en aucun cas de plan d'exécution.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DES RESEAUX PC02a

LIMITE DE LA PROPRIÉTÉ :

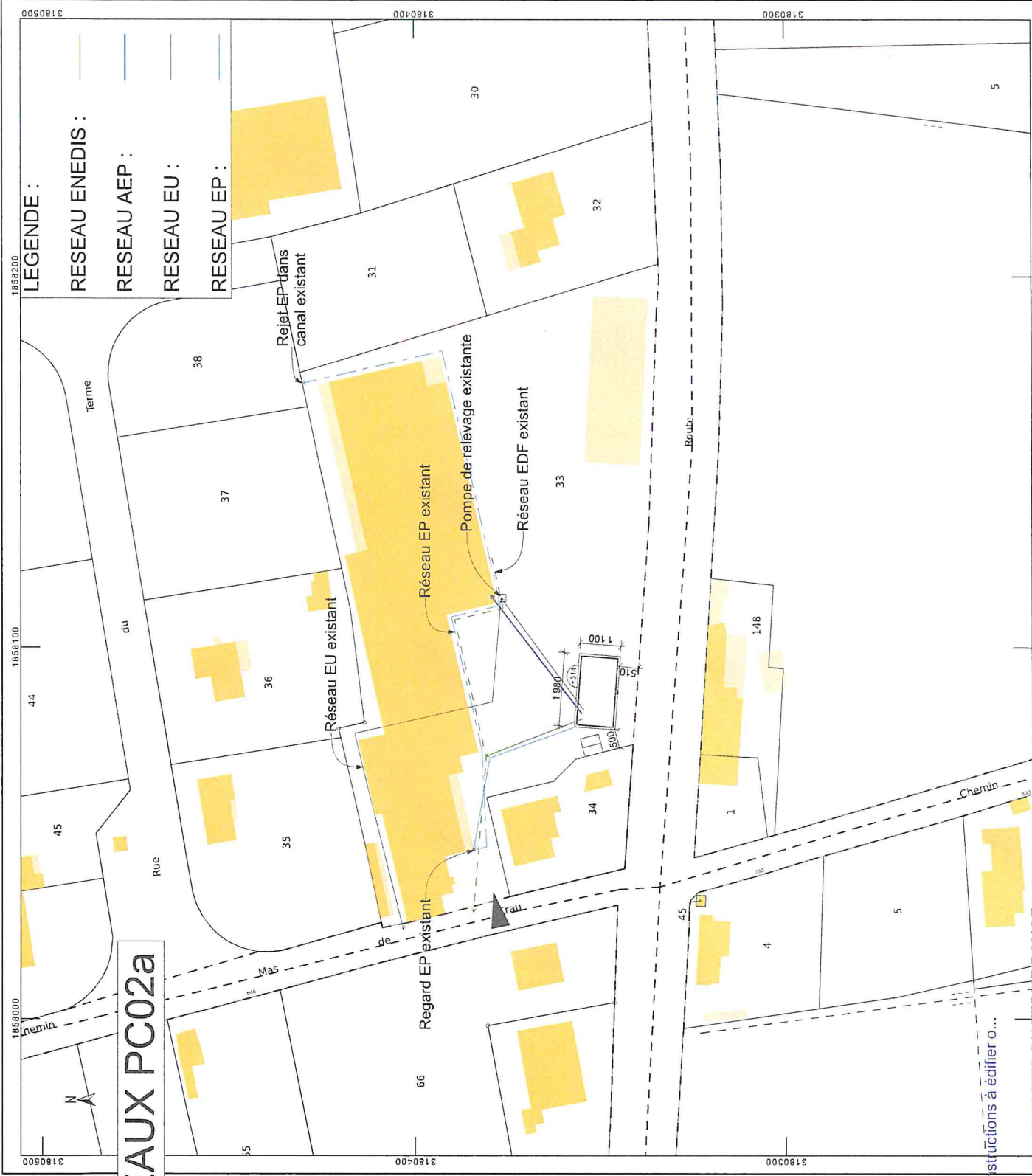
Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
MOLLEGES

Section : AS
Feuille : 000 AS 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 18/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

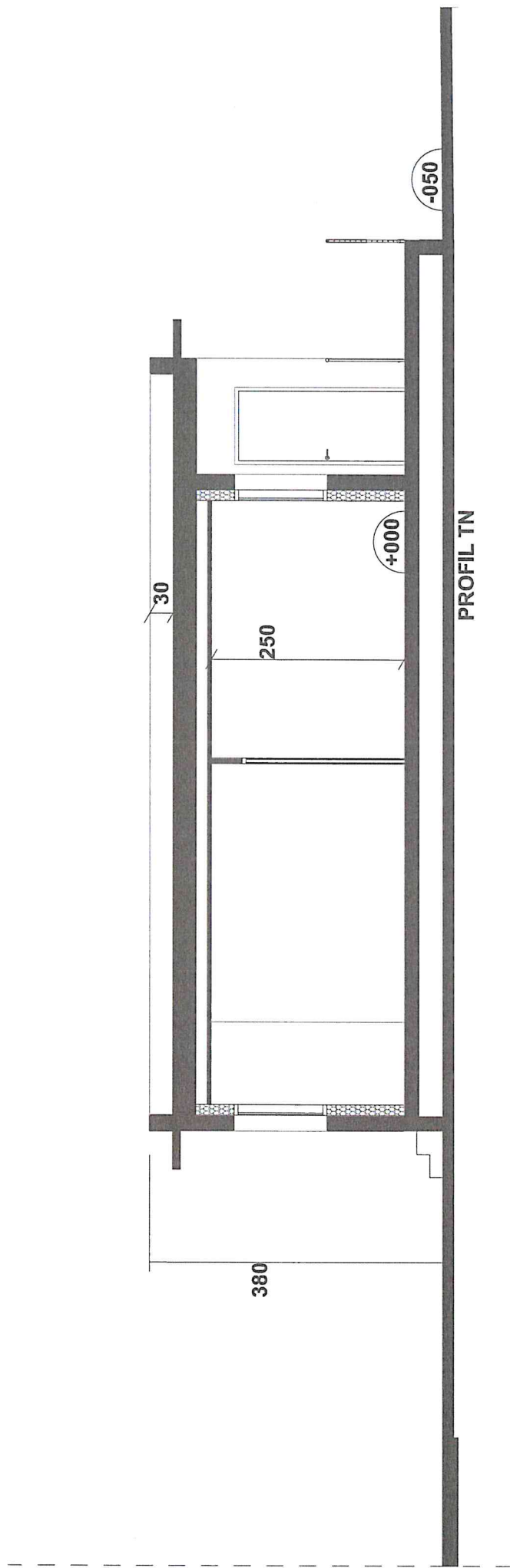
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 -fax
cdif.aix-en-provence@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollegès
cadastre.gouv.fr
Date de mise à jour : 18/02/2026
Libellé du fichier : PC02 - Plan de masse des
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU SUD



COUPE DE PRINCIPE PC03

Echelle : 1/100^e



PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Libre de dépôt dossier : 17/06/2026

Libre de diffusion : Plan de plan en coupe

Date de création : 17/06/2026

Date de modification : 17/06/2026

Document de travail

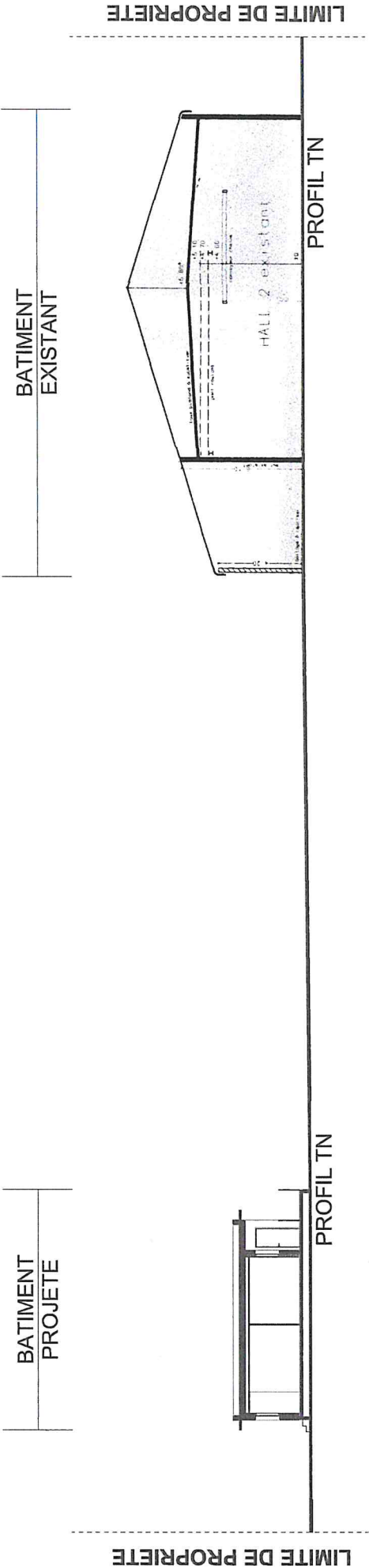
Agencement de plan d'exécution

Il ne peuvent servir en aucun cas de plan d'exécution.

du terrain et de la construct...

Quartier du Terme Rouge

COUPE SUR SITE PC03
Echelle : 1/200^e



PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Copie de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC03 - Plan en coupe du terrain et de la construct...

Date de dépôt : 17/06/2026

Devenir du projet : 06/06/2026

Approuvé par : 06/06/2026

Ils ne peuvent servir en aucun cas de plan d'exécution.

PC 013064 26 N0007 - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

ANALYSE DU SITE

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Ce projet se situe sur la commune de Mollégès.

Ce programme se situe dans la partie EST de la ville dans le Quartier de Terme Rouge.



Localisation du projet

LA SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Vue depuis le SUD-OUEST

Localisation du terrain



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès **Vue depuis la route de Plan d'Orgon**

Date de dépôt : 17/06/2026 Les bâtiments existants sur le terrain sont entièrement invisibles

Libellé du terrain : R004 - Terrain naturel ou artificiel pouvant dissimuler le terrain...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026 Topographie : relativement plane du site.

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

CONCLUSION de la situation du terrain depuis son environnement lointain.

Le terrain et les bâtiments ne sont pas visibles depuis l'environnement lointain.
Le masque végétal bloque la vue en direction du terrain.
Nous sommes dans un site à dominante naturelle et végétale

Vue sur une entrée existante du terrain

Localisation de l'entrée



Vue depuis le chemin du Mas de Crau.

Conclusion

Pas de vues sur le lointain depuis le terrain.
Seule le chemin du Mas de Crau permet d'avoir une vue claire sur le terrain.
La vue se bloque très rapidement sur les éléments du site, à savoir la végétation et les bâtiments présents sur le site.

DESCRIPTION DU TERRAIN

Le terrain se trouve en bordure de la route de Plan d'Orgon.
Le terrain se situe dans une zone d'activités en milieu urbain diffus en extrémité EST de la ville.
Topographie relativement plane du site.
La végétation délimite le terrain le long de la route du Plan d'Orgon.
Il y a 04 bâtiments sur le terrain.

Le bâtiment A

bâtiment le plus grand
usage du bâtiment = lieu de production et de la partie administrative de la société.
Il est de typologie métallique avec bardage métallique.
Ce bâtiment n'est pas concerné par le projet

bâtiment B

qui est le plus petit, détaché du bâtiment A
Ce bâtiment va être démolie dans le cadre du projet.
Ce bâtiment est à usage de stockage de matériels.
Elle est en maçonnerie traditionnelle avec couverture et tuiles.
Ce bâtiment n'est pas concerné par le projet

PC 013064-26-NOU

Date d'exp : 21/09/2026

Mollégès Ce bâtiment est à usage de stockage de matériels.

Date de dépôt : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC04 - Notice décrivant le terrain et présentant l.

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Bâtiment C

Il se situe en extrémité EST du terrain.

Bâtiment en ossature métallique non fondé au sol et démontable.

Ce bâtiment est clos et non couvert.

Ce bâtiment n'est pas concerné par le projet

Bâtiment D

Ce bâtiment se situe sur la limite NORD du terrain.

Ce bâtiment

Bâtiment de typologie « ALGECO » est non fondé au sol et démontable ou déplaçable.

Ce bâtiment est clos et couvert.

Ce bâtiment n'est pas concerné par le projet.

Il est à usage des employés

Ce n'est pas un bâtiment de production ni de stockage.

**LES RESEAUX****ASSAINISSEMENT**

Seul les bâtiments A et D sont raccordés sur le réseau public d'assainissement.

Les deux autres ne sont pas raccordés.

EAU POTABLE

Seul les bâtiments A et D sont raccordés sur le réseau public d'eau potable.

Les deux autres ne sont pas raccordés.

PC 013064 26 N0007

Date d'expert : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du dossier : « Avis de Non-Contraintes devant le terrain et présentant l...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

PLUVIAL**RESEAU DE TOITURE**

Seul le bâtiment A dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales.

Typologie de la collecte chéneau en égout des toits et descentes.

Ces chutes EP se raccordent dans un réseau dit collecteur enterré.

Il chemine le long de la façade SUD de la façade EST et NORD.

Ce collecteur dirige ces eaux pluviales vers un rejet à ciel ouvert dans un canal situé en bordure de la limite NORD.

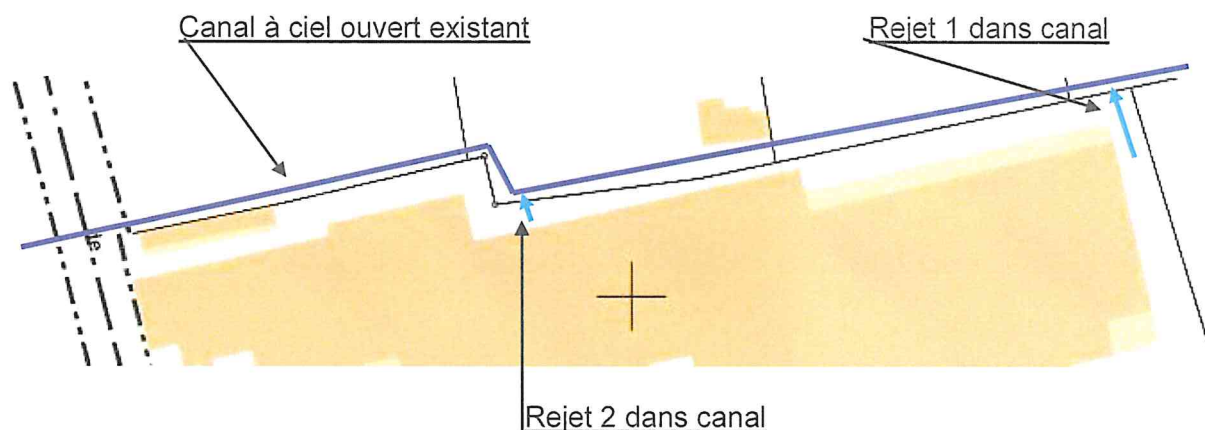
Il y a deux rejets dans ce canal pour les eaux pluviales du bâtiment A existant.

RESEAU DE SURFACE

Présence d'avaloirs EP.

Les surfaces imperméables ont des formes de pente dirigées vers ces avaloirs fonte enterrés.

Ces avaloirs sont raccordés au collecteur EP enterré existant.



Ces rejets ont été validés par le permis de construire antérieur de 1995.
(Voir PC 13 064 95N0026 délivré le 06 janvier 1996)

ENEDIS

Seul les bâtiments A et D sont raccordés sur le réseau public ENEDIS.

Les deux autres ne sont pas raccordés.

ORANGE

Seul le bâtiment A est raccordé sur le réseau public ORANGE.

Les trois autres bâtiments ne sont pas raccordés.

LE STATIONNEMENT

Il y a 42 places de parking VL sur le terrain.

LA TOPOGRAPHIE

Elle est existante sur le site.

Terrain relativement plat.

Légère pente NORD>SUD

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 23/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC04 - Notice décrivant le terrain et présentant...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Le second accès implanté sur la limite OUEST est en bordure du chemin de Mas de Crau.

C'est l'accès employés, clients et personnels, réservé aux VL.

PORTAILS

Chaque entrée est fermée par un portail métallique de type coulissant.

Ces portails sont existants.

LA CLÔTURE

La clôture est existante sur le terrain.

La clôture est actuellement constituée par un grillage.

LE PARTI ARCHITECTURAL

LE PROGRAMME

Création d'un bâtiment indépendant du reste des bâtiments existants sur le site.
 Ce bâtiment est à usage de vestiaire, sanitaires et salle de repos pour l'ensemble des employés du site.
 Ce projet n'accueille pas du public.
 Ce projet n'est pas soumis à installation classée.
 Il répond à la réglementation du code du travail.
 Les bâtiments A, C et D ne font pas l'objet de ce présent permis.
 Ils sont existants et ne sont pas transformés dans le cadre de ce permis de construire.

LE PARTI

L'IMPLANTATION

Le projet va se positionner le long de la limite SUD du terrain, à une distance de 5,00 m de limite du terrain.
 Considérant que le niveau fini va se situer à 50 cm au-dessus du terrain naturel.
 Le NGF du terrain naturel au niveau du projet est 19.60.
 L'accès au bâtiment se réalisera par une rampe de typologie PMR.

LA TOPOGRAPHIE

Elle est existante sur le site.
 Terrain quasiment plat.
 La limite NORD est à 20.00
 La limite SUD est à 19.40.
 Considérant une largeur de terrain d'environ 60 m
 On a un terrain de pente NORD>SUD de 1%.
 Cette topographie est conservée.
 Il n'est pas prévu de modification de la topographie par des mouvements de terrain dans le cadre du projet.
 Le sol naturel ou TN est une surface en enrobée, sauf pour la partie SUD qui est un terrain naturel en sable et graviers.
 Le projet va s'implanter dans cette surface en enrobée.

LE BATIMENT

Le projet a une volumétrie parallélépipédique.
 Couverture béton en toit terrasse avec une casquette béton débordante.
 Largeur du débord de la casquette = 50 cm
 Les murs seront en maçonnerie recouvert d'un enduit minéral.
 Ce bâtiment aura un prolongement extérieur par une terrasse orientée au NORD.
 La rampe arrive sur cette terrasse NORD.

LES ENTREES

Elles sont existantes.

Elles sont conservées en l'état sans modifications.

Le projet ne prévoit pas de créer un nouvel accès.

PC 013064-26-10007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Libellé du dossier : PC04 - Notice décrivant le terrain et présentant l...

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

LES RÉSEAUX**ASSAINISSEMENT**

Le projet ne prévoit pas de créer un nouvel raccordement sur le réseau existant public.
Le bâtiment va se raccorder sur le réseau privatif existant à l'intérieur de la propriété

EAU POTABLE

Le projet ne prévoit pas de créer un nouvel raccordement sur le réseau existant public.
Le bâtiment va se raccorder sur le réseau privatif existant à l'intérieur de la propriété

EAU PLUVIALE**EAU PLUVIALE DE TOITURE**

Le projet d'extension va traiter les eaux pluviales à la parcelle.

Principe de collecte des eaux pluviales sur le terrain.

Les eaux pluviales issues de la couverture seront collectées par des descentes EP verticales.

Ces chutes vont être collectées en sol par un collecteur EP enterré situé le long de la façade NORD.

Ce collecteur traversera le terrain pour aller se raccorder dans un regard EP existant situé en pied de façade SUD des bâtiments existants.

Le réseau pluvial existant est suffisamment dimensionné pour recevoir ces nouvelles eaux pluviales.

Le projet ne crée pas de nouveau déversement dans le canal existant.

EAU PLUVIALE DE SURFACE

La surface du terrain actuelle est un revêtement en enrobé.

Cette surface est imperméable.

Dans le cadre du projet on ne crée pas de surface supplémentaire imperméable.

Le bâtiment va s'implanter sur une surface actuellement en enrobé.

La surface en enrobé sera découpée sur l'emprise du projet.

Un raccord d'enrobé sera réalisé entre la surface enrobée existante et l'ensemble des façades du projet, sauf pour la partie SUD du terrain entre le bâtiment et la limite divisoire.

Cette surface devant la façade SUD sera réalisée en revêtement sable.

Surface considérée comme perméable.

Les eaux de surface de la partie SUD du projet s'infiltreront dans le terrain naturel.

Le projet réduit de 100 m² les surfaces enrobées actuelles.

Le projet n'augmente pas le débit des eaux pluviales dans le réseau EP existant. Il en réduit son débit car 100 m² de surfaces imperméables sont transformées en surfaces perméables, dont infiltrante à la parcelle.

Donc le réseau pluvial existant est suffisamment dimensionné pour recevoir ces nouvelles eaux pluviales.

ENEDIS

Le projet ne prévoit pas de créer un nouvel raccordement sur le réseau existant public.

Le bâtiment va se raccorder sur le réseau privatif existant à l'intérieur de la propriété

PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

ORANGE

Date de dépôt du projet : 17/06/2026

Libellé du projet : PC04 - Ne se raccorde sur le réseau existant public.
Le bâtiment va se raccorder sur le réseau privatif existant à l'intérieur de la propriété

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

LE RESEAU INCENDIE (RIA)

Il y a une borne à incendie à moins de 100m du terrain et du projet.

LA CLÔTURE

La clôture est existante.

Le projet ne modifie pas la clôture existante

LES PORTAILS

Le projet conserve en l'état les deux portails métalliques sans modification.

LES MURS DE SOUTIENT sans objet**LA VEGETATION**

Elle est présente sur le site.

Il existe le long de la limite SUD de la propriété, d'une haie est constituée de cyprès de grande taille.

Dans le cadre du projet il n'est pas prévu d'abattage d'arbres existants.

Le projet conserve toute la végétation existante.

Il n'est pas prévu de planter d'arbre supplémentaire.

LE STATIONNEMENT**Initialement**

Il y a 42 places de stationnement VL aériennes sur le site

35 places situées entre le bâtiment A et la limite SUD du terrain.

7 places devant le bâtiment A.

Projet

Dans le cadre de ce projet

Les 07 places situées devant le bâtiment A sont conservées sans déplacement.

Les 35 places situées actuellement entre le bâtiment A et la limite SUD vont être déplacées.

Elles vont se situées après travaux entre la bâtiment projet et le bâtiment A.

Considérant que le PLU exige 1 place pour 80 m² de surface de plancher crée

Considérant que le projet crée une surface de plancher est de 145 m²

Il faudra 2 places de parking supplémentaires.

Dimensions : 2,50 x 5,00 m

Ce sont des emplacements dédiés aux personnels d'exploitation.

Aucune place destinée au public.

Les deux places supplémentaires vont se situer le long de la limite OUEST.

Après travaux il y aura 44 places de stationnement.

L'EMPRISE AU SOL

Le PLU dans la zone UE exige un maximum de 50% de l'assiette foncière pour l'emprise des bâtiments.

Surface totale du terrain = 11.735,00 m²

Soit $11.735 \times 50\% = 5.867,50$ m² d'emprise au sol possible

EMPRISE AU SOL EXISTANTE = 4.949,31m²

EMPRISE AU SOL PROJET = 217,00 m²

Total emprise au sol 5.166,31 m²

Cela représente 44% d'emprise au sol

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Libellé du dossier : Présente Nouvelle emprise au sol

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Demanda principal : SUDCO

LES VOIES INTERNES sans objet

PC 013064-26 N0017
Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Libellé du dossier : Présente Nouvelle emprise au sol

Date de dépôt du dossier : 17/06/2026

Demanda principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

DESCRIPTION DES MATERIAUX

LES FACADES

Murs en agglomérés de ciment de 20 cm d'épaisseur
Enduit minéral en projection sur l'ensemble des parois murales.
Couleur GRIS CLAIR RAL 7035

BANDEAU en périphérie toiture
En béton armé de 8 cm d'épaisseur
Peinture acrylique en revêtement
Couleur GRIS POUSSIERE RAL 7037

LA COUVERTURE

Couverture en béton armé type toit terrasse.
Cette toiture est recouverte d'une étanchéité
Couleur GRIS POUSSIERE RAL 7037

LES MENUISERIES

Fermetures extérieures métallique en aluminium
Couleur des menuiseries : RAL 7037 GRIS POUSSIERE

LES OCCULTATIONS EXTERIEURES sans objet

LES DALLAGES EXTERIEURS

RAMPE ACCES

Revêtement en carrelage grés cérame antidérapant.
Couleur GRIS
Dimension 60 x 60

TERRASSE

Revêtement en carrelage grés cérame antidérapant.
Couleur GRIS
Dimension 60 x 60

LA FERRONERIE

GARDE-CORPS DE LA RAMPE

Typologie Métallique horizontal avec barreaudage
rond 8 mm
Poteau verticaux ronds
Main courante en acier ronde 42 mm
Couleur GRIS POUSSIERE RAL 7037

LE JEU DE BOULES

Dimension 12,00 m x l = 4,00 m
Sol revêtu d'un sable de couleur gris clair

AIRES DE STATIONNEMENT AERIENNES

Libellé du fichier : SUDCO - Notice bitumeux le terrain et présentant l...
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Couleur GRIS

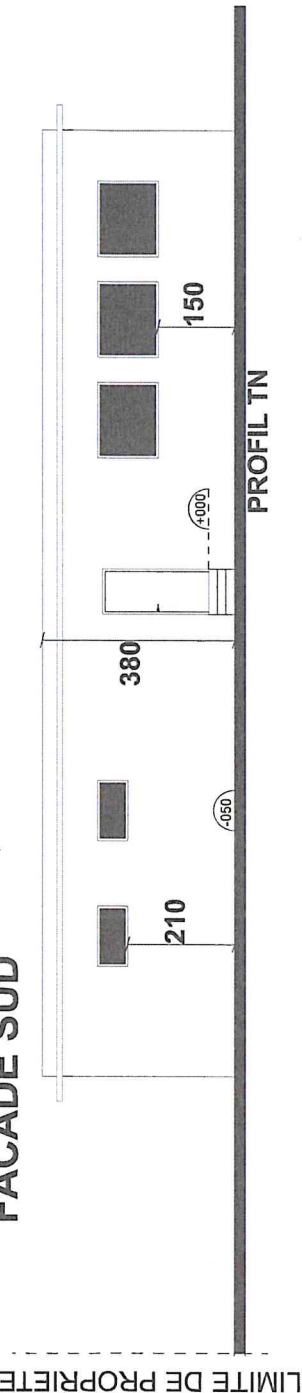
Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

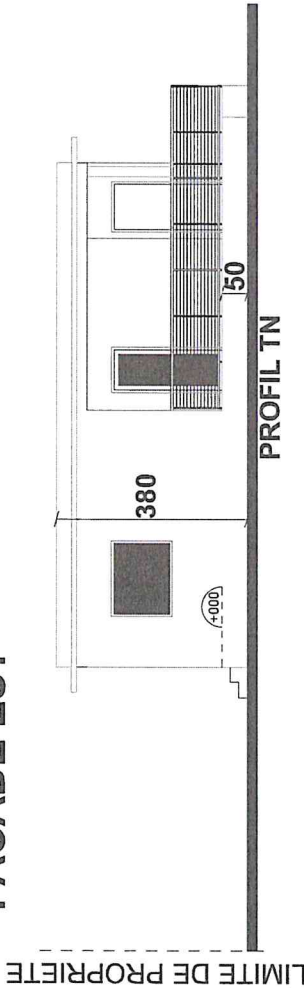


ELEVATIONS PC05
Echelle : 1/100^e

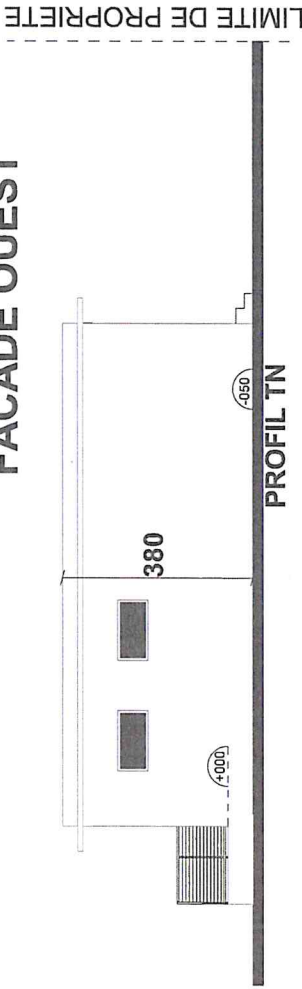
FACADE SUD



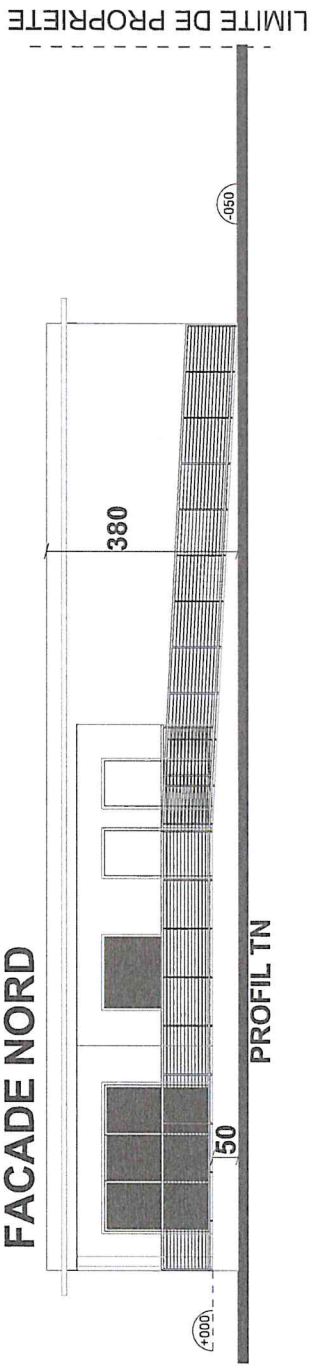
FACADE EST



FACADE OUEST



FACADE NORD



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Le présent document est le fruit d'un travail de conception et de réalisation.

Il ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution.

Le présent document est le fruit d'un travail de conception et de réalisation.

Il ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution.

Le présent document est le fruit d'un travail de conception et de réalisation.

Il ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution.

Le présent document est le fruit d'un travail de conception et de réalisation.

Il ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution.

Le présent document est le fruit d'un travail de conception et de réalisation.

Il ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution.

Le présent document est le fruit d'un travail de conception et de réalisation.

Il ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution.

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES PC 07

VUES PROCHES

VUE 1 : Vue depuis le Chemin du Mas de Crau.



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC07 - Photographie permettant de situer le terrai...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES PC 08

VUES LOINTAINES

VUE 2 : Vue depuis la RD31.



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC08 - Photographie permettant de situer le terrai...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

AGENCE ARCHITECTURE LAURENT

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE PC 12

En application de l'article R 431-16 (e) du Code de L'Urbanisme

COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE

Dénomination SCI IMMOBILIERE SUDCO
Domicilié Quartier du Terme Rouge
Route de Plan d'Orgon - BP 28
13940 MOLLEGES

REFERENCES CONSTRUCTION

Cadastre section AS parcelle N°33
Surface terrain 11735 m2

Désignation Projet de construction d'un bâtiment technique à usage de vestiaires, sanitaires et salle détente.

localisation Quartier du Terme Rouge
Route de Plan d'Orgon - BP 28
13940 MOLLEGES

COORDONNEES DE LA PERSONNE REALISANT L'ATTESTATION

Désignation Monsieur LAURENT Olivier Architecte DPLG
Domicile 1B avenue du Pignonnet
13090 AIX EN PROVENCE

ATTESTE

Que le projet de construction respecte au stade de la conception les règles relatives au risque sismique.

SISMICITE DE LA ZONE - CATEGORIE BATIMENT

Zone sismique du projet	modérée	classe 3
Catégorie bâtiment	II	
Type de bâtiment	bâtiment technique industriel de capacité inférieure à 300 personnes.	
Capacité d'accueil	45 personnes	

PC 013064 26 N0007

Date d'exportation : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

LAURENT Olivier



AGENCE ARCHITECTURE LAURENT

Aix en Provence le 02 juin 2026

SCI IMMOBILIERE SUDCO
Quartier du Terme Rouge
Route de Plan d'Orgon BP 28
13940 MOLLEGES

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE PC 13

En application de l'article R 431-16 (f) du Code de L'Urbanisme

JE SOUSSIGNE

LAURENT Olivier Architecte DPLG inscrit au Tableau de l'ordre des Architectes de la région
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR sous le numéro 37586

ATTESTE

Que le projet de construction d'un bâtiment technique à usage de vestiaires, sanitaires et
salle de détente pour l'ensemble des salariés de l'usine.

Situé

Quartier du Terme Rouge
Route de Plan d'Orgon BP 28
13940 MOLLEGES

sur la parcelle cadastrée N°33 section AS

qui est subordonné par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, à la
réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation,
d'utilisation ou d'exploitation et que le projet prend en compte ces conditions au stade de la
conception.

Risque déterminé

Retrait et gonflement des argiles

Zone

risque important

LAURENT Olivier

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

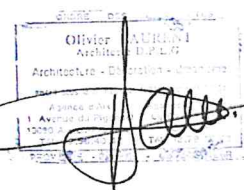
Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC13 - Attestation de l'architecte ou de l'expert .

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE



Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale
ou dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : LAURENT Olivier Architecte DPLG
situé à :

Adresse 1B Avenue du Pignonnet – Résidence Germain Régnier
Code postal 13090 **Localité** AIX EN PROVENCE

Agissant en qualité de maître d'œuvre, pour une mission de conception de l'opération de construction
suivante :

Bâtiment à usage de vestiaires, sanitaires et salle de repos pour l'industrie

située à :

Adresse Quartier du Terme rouge – Route de plan d'Orgon – BP 28
Code postal 13940 **Localité** MOLLEGES

Référence(s) cadastrale(s) : section AS N° 33

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC16-1 - Attestation de respect de la réglementation...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route du Plan d'Orgon R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020
ou dépôt de la demande de permis de construire

Bâtiment : COLLECTIF UNIQUE

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (Sref) 145 m²

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio en nombre de points

Bbio	78.5	Bbiomax	95
Respect de l'exigence Bbio < Bbiomax			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DHL en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs — zone traversante

DH	425,8	DHmax	1250
Respect de l'exigence DH ≤ DHmax			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : ICconstruction Cconstruction_max

OUI

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC16-1 - Attestation de respect de la réglementation...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de la Lande - 31200 R.D. 31 - QUARTIER DU TERRE ROUGE

Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020
ou dépôt de la demande de permis de construire

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel OUI

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction OUI

Signataire : Monsieur LAURENT Olivier
Le 02/06/26

Signature :

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC16-1 - Attestation de respect de la réglementation...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Oisy R.D. 31 - QUARTIER DU TERRE ROUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE MASSE A1

LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ : —

Département :
BOUCHES DU RHÔNE
Commune :
MOLLEGES

Section : AS
Feuille : 000 AS 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 18/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 - fax
cdif.aix-en-provence@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollegès
cadastre.gouv.fr
Date de mise à jour : 17/06/2026
Libellé du fichier : PC27 - Pièces à joindre à une demande de permis de...
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU VILLAGE ROUGE



PHOTOGRAPHIE DEMOLITION A2

BÂTIMENT A DEMOLIR



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC27 - Pièces à joindre à une demande de permis de...

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE MASSE A1

LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ : —

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
MOLLEGES

Section : AS
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

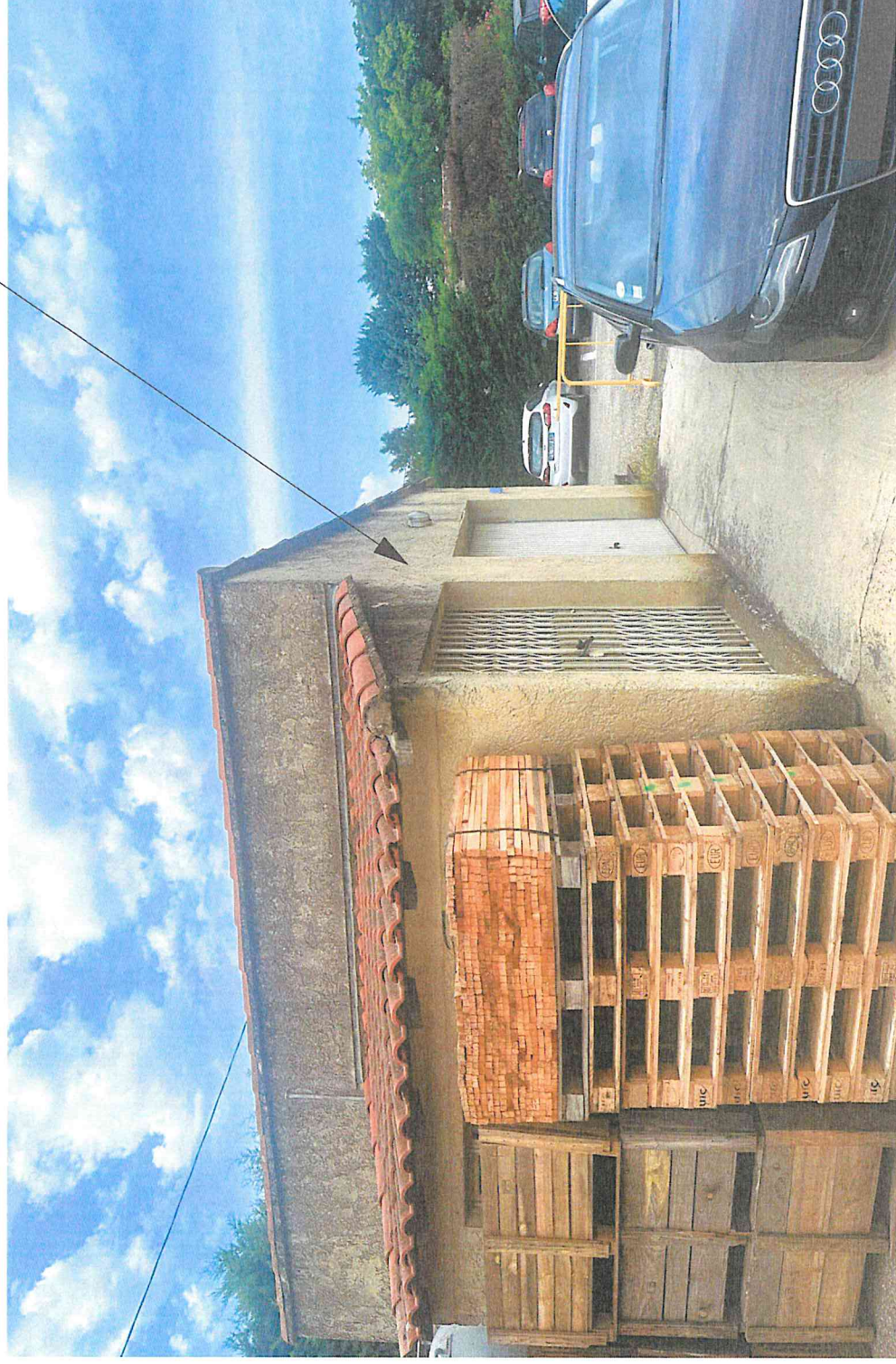
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 -fax
cdif.aix-en-provence@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollegès
cadastre.gouv.fr

Date de mise à jour : 18/02/2026
Libellé du fichier : A01 - Plan de masse des constructions à démolir ou...
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU VIGNOLE ROUGE

PHOTOGRAPHIE DEMOLITION A2

BÂTIMENT A DEMOLIR



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 22/06/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : A02 - Photographie du ou des bâtiments à démolir

Date de dépôt du fichier : 17/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

PLAN DE REPERAGE DES VUES

Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
MOLLEGES

Section : AS
Feuille : 000 AS 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000
Date d'édition : 11/05/2026
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 -fax
cdif.aix-en-provence@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
PC 013064 26 N0007
Date d'export : 22/06/2026
Mollegès
cadastre.gouv.fr
Date de création du plan : 06/06/2026
Libellé du fichier : Autre
Date de dépôt du fichier : 17/06/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D.



Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
 - ① Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

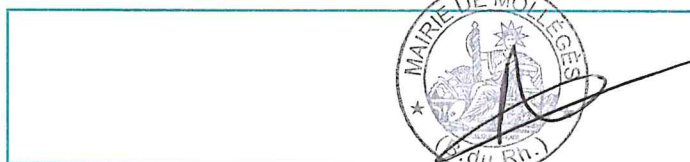
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 013 064 26 N0007
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 17/06/2026



Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

1 Identité du demandeur^[1]

 Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____

Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SUDCO

Raison sociale

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

N° SIRET

3 9 3 1 6 7 9 5 2 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale :

Nom

BARNEAUD

Prénom

BERNARD

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31

Lieu-dit : QUARTIER DU TERME ROUGE

Localité : Mollégès

Code postal : 1 3 9 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :

m.barneaud @sudco.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du dossier : 16/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31

Lieu-dit : QUARTIER DU TERME ROUGE

Localité : Mollégès

Code postal : 1 3 9 4 0

Références cadastrales^[2] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe : _____ Section : A S Numéro : 3 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 11735

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[3] : 11735

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du dossier : 16/06/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[4] : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte :

LAURENT

Prénom :

OLIVIER

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro : 1Bis Voie : Avenue du Pignonnet

Lieu-dit :

Localité : Aix-en-Provence

Code postal : 13090 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[5] : 037164PC000820684

Conseil régional de l'ordre : PROVENCE ALPES COTES D'AZUR

Téléphone : 0611504190 ou Télécopie : ou

Adresse électronique :

aal.architecture @orange.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[4] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[5] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

PC 013084-26-N-00007

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà

Libellé du fichier : aal_fa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du dossier : 14/06/2026

Date de dépôt du dossier : 14/06/2026

Demander principal : SUDOC

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste dans la construction d'une extension non rattachée à l'usine. Le bâtiment a pour destination des sanitaires, des vestiaires ainsi qu'une salle de détente.

4.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 0 dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale

Résidence pour personnes handicapées

Autres

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☒ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

PC 013094-23-1907

Date d'exp. ot. v. 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

☐ Enseignement et recherche

☐ Action sociale

☐ Santé

☐ Culture et loisir

4.3.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé), indiquez :

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

4.3.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme^[7]

- Mode constructif

☐ Modulaire

☐ Métal

☐ Bois

☒ Maçonnerie

☐ Béton armé

- Type de fondations

☒ Fondations classiques

☐ Fondations profondes

☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Emprise au sol^[8]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 4755,00

Emprise au sol créée (en m²) : 217,00

Emprise au sol supprimée (en m²) : 36,00

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

^[7] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme

^[8] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ou de sous-destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[13] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie	3985,00	145,00	0,00	31,00	0,00	4099
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m ²)		3985	145		31		4099

PC 01306426 N0007

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.

Date de dépôt : 24/08/2026
Molléges : constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

Date de dépôt dossier : 17/08/2026
Libellé du dossier : B.12.04 : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

Date de dépôt des fiches : 18/08/2026
Libellé des fiches : B.12.04 : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

Demander principal : B.12.04 : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

4.6 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 42 Après réalisation du projet : 44

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : ____ _

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : ____ _

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☒ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Le projet prévoit de démolir un bâtiment à usage de stockage. Les bâtiments restant resteront intact et ne sont pas concernés par le projet.

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerna_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

6 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☐
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☐ Non ☐
- porte sur une installation classée soumise

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☐
 - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☐
- Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☐
- relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui ☐ Non ☐

PC 01304 enregistré en application de l'article L. 512-7

Date d'export : 21/08/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

① Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

① Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.

SCI SUDCO

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À MOLLEGES

Fait le 1 / 7 / 0 6 / 2 0 2 6

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

PC 013064.26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois prévus par le code de l'urbanisme.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[15]	1 exemplaire par dossier
☒ PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[15]	1 exemplaire par dossier
☒ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[14]	1 exemplaire par dossier

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal: SUDCO

Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
☐ PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☐ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☐ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :	
☒ PC12. L'attestation relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☒ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013964 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	1 exemplaire par dossier
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☒ PC 16-1. L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 16-1-1. L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC 17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R.431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064-26-N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC 1-2.pdf

Date de dépôt du dossier : 18/08/2026

Demande d'urbanisme

Libellé du dossier : PC 1-2.pdf

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m ² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
☒ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013004 28/08/2026

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : scsrf - PC - 1 - 3.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013964-26-N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis aux dispositions de l'article 101 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience :	
☐ PC 47. L'attestation prévue à l'article R. 171-35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 48. L'attestation mentionnée à l'article R. 111-25-19 du code de l'urbanisme [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-29 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 49. Un document permettant de justifier le respect des critères prévus à l'article R. 111-20-1 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-27 I du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013084-26 N0007

Date d'export : 21/08/2026

Molléges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : carto_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-28 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 50. Un document permettant de justifier que l'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière [Art. R. 431-27 II du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, un ouvrage ou une construction agrivoltaïque :	
☐ PC 51. Un dossier présentant les justifications détaillées du respect des conditions prévues à l'article L.314-36 du code de l'énergie [Art. R. 431-27 III du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur la démolition d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :	
☐ A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : cerfa_PC_1_2.pdf

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE



Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable

Articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis :

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Selon la nature, l'importance et la localisation

des travaux ou aménagements, votre projet pourra soit :

- être précédé du dépôt d'une autorisation (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) ;
- être précédé du dépôt d'une déclaration préalable ;
- n'être soumis à aucune formalité au titre du Code de l'urbanisme avec l'obligation cependant pour ces projets de respecter les règles d'urbanisme.

La nature de votre projet déterminera le formulaire à remplir : les renseignements à fournir et les pièces à joindre à votre demande sont différents en fonction des caractéristiques de votre projet.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>).

→ Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

▲ Les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

→ Le formulaire de demande de permis

de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une seule maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

→ Le formulaire de permis de démolir (cerfa n° 13405) doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé ou lorsque le conseil municipal du lieu où se situe le projet a institué cette obligation. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire permettent également de demander l'autorisation de démolir.

→ Le formulaire de déclaration préalable portant sur des constructions et travaux non soumis à permis de construire doit être utilisé pour déclarer des constructions ou des travaux non soumis à permis de construire.

Lorsque votre projet concerne des aménagements et travaux non soumis à permis d'aménager, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les aménagements et travaux non soumis à permis d'aménager.

2 Informations utiles

→ Qui peut déposer une demande ?

• En application de l'article R. 423-1 du code de l'urbanisme, vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :

– vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire

PC 013064_26 N0097

Date d'export : 24/08/2026

Molléges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé : 24/08/2026

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

du ou des propriétaires ;

- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Si vous êtes titulaire d'une autorisation d'urbanisme, vous serez redevable, le cas échéant, de la taxe d'aménagement.

→ Recours à l'architecte

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte si vous êtes un particulier, une exploitation agricole ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher n'excède pas 150 m² ;
- une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher cumulée à la surface de plancher existante, n'excède pas 150 m² ;
- une construction à usage agricole ou une construction nécessaire au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m² ;
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2 000 m².

Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Un demandeur d'un permis d'aménager portant sur un lotissement doit faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE).

Au-dessus d'un seuil de surface de terrain

à aménager de 2 500 m², un architecte, au sens

de l'article 5 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur

l'architecture ou un paysagiste-concepteur au sens

de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016

pour la transition écologique et la biodiversité, de la nature

et des paysages devra obligatoirement participer

à l'élaboration du PAPE

3

Modalités pratiques

→ Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>). Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

⚠ Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

→ Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne. Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

⚠ Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national), font l'objet d'une demande de dérogation au code de la construction et de l'habitation, ou sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale.

⚠ Certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

→ Où déposer la demande ou la déclaration par voie papier ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

→ Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

PC 013064-26-N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollèges

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC 013064-26-N0007

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir ;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

⚠ Dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

4 Informations complémentaires

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>).

Rappel : vous devez adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens

et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement...) susceptibles d'être endommagés lors des travaux prévus

5 Taxes d'urbanisme

Il est rappelé que les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement et éventuellement de la part « logement » de la redevance d'archéologie préventive. Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale a été déposée avant le 1^{er} septembre 2022 ainsi que les demandes d'autorisations modificatives ou de transfert d'un permis délivré en cours de validité déposées après cette date mais se rapportant à une demande d'autorisation initiale déposée avant le 1^{er} septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article L331-1 du code de l'urbanisme (taxe d'aménagement) et à l'article L524-2 du code du patrimoine (taxe d'archéologie préventive). La déclaration des éléments nécessaires au calcul de ces taxes doit être complétée et jointe au dossier de demande d'autorisation.

Le paiement interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés 12 mois après la délivrance de votre autorisation. A noter que la taxe d'aménagement est payable en deux fois (12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation) lorsque son montant dépasse 1 500 euros.

Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale est déposée à compter du 1^{er} septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article 1635 quater A du code général des impôts (taxe d'aménagement) et à l'article 235 ter ZG du même code (taxe d'archéologie préventive). La souscription d'une déclaration en ligne via votre espace « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis votre espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr vous sera demandée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux au sens de l'article 1406 du code général des impôts.

Le paiement de chacune de ces deux taxes interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés suite à votre déclaration. La taxe d'aménagement reste payable en deux fois (90 jours et 9 mois après l'achèvement des travaux) lorsque son montant dépasse 1 500 euros. Précision importante : pour toute demande d'autorisation initiale déposée à compter du 1^{er} septembre 2022, si vous bénéficiez d'un certificat d'urbanisme, vous pourrez demander à l'administration fiscale d'appliquer au calcul de votre taxe d'aménagement les exonérations et taux en vigueur.

PC 013064-26 N0007
Date d'export : 24/08/2026
Mollégès
Date de dépôt dossier : 17/06/2026
Libellé (du fichier aux opérations) :
Date de dépôt du fichier : 18/08/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE MASSE PC02

LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ :

15 PLACES VL EXISTANTES DÉPLACÉES

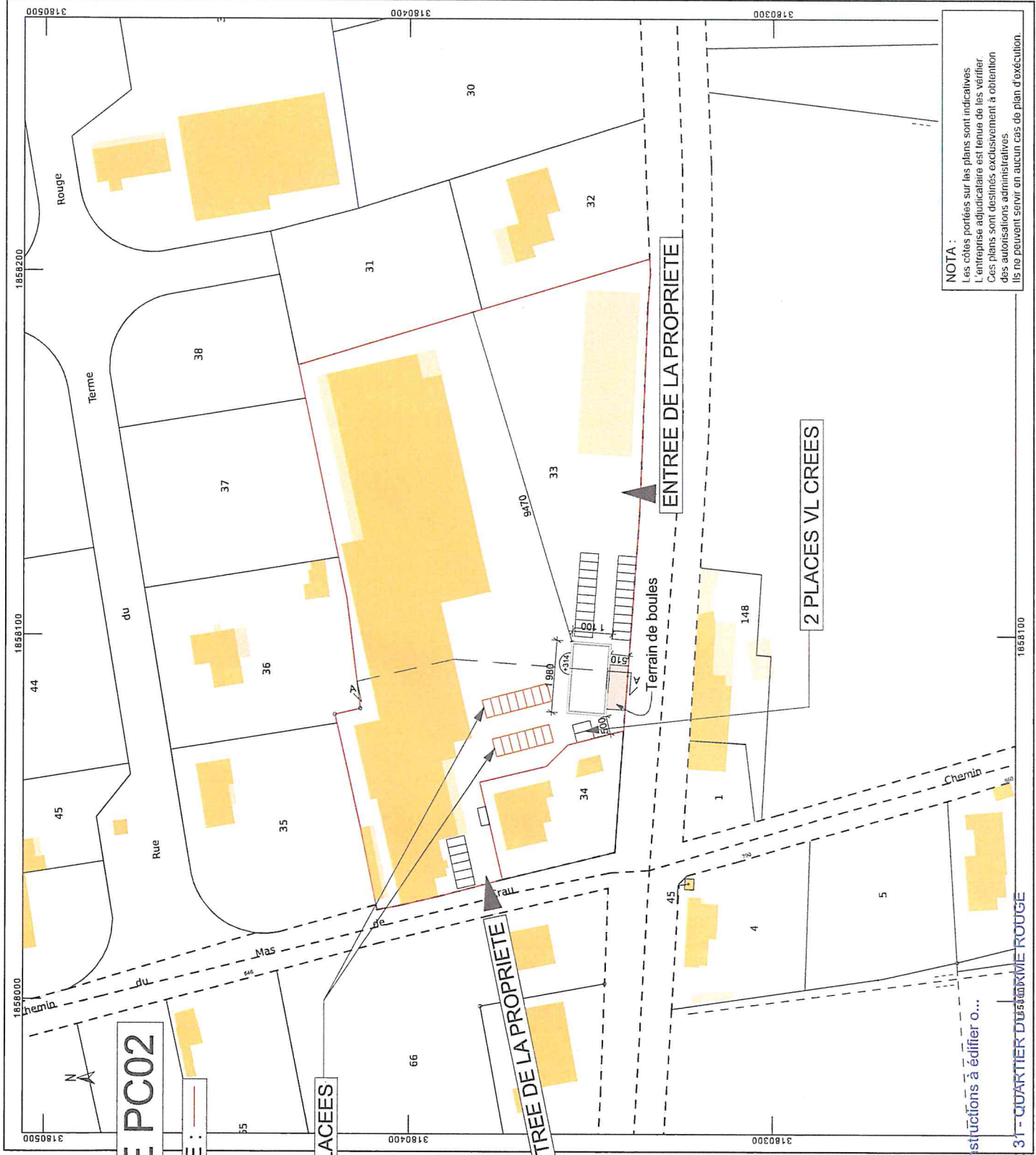
Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
MOLLEGES

Section : AS
Feuille : 000 AS 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 18/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX
10 avenue de la Cible CS 30849 13626
13626 AIX EN PROVENCE
tél. 04 42 37 53 67 - fax
cdf.aix-en-provence@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
PC 013064 26 N0007
Date d'export : 24/08/2026
Mollegès
cadastre.gouv.fr
Date de dépôt du fichier : 18/08/2026
Demandeur principal : SUDCO
Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER D'U



NOTA :
Les côtes portées sur les plans sont indicatives
L'entreprise adjudicataire est tenue de les vérifier
Ces plans sont destinés exclusivement à l'obtention
des autorisations administratives
Ils ne peuvent servir en aucun cas de plan d'exécution.

ALPES CONTRÔLES

Construction & Exploitation

Agence Structure et Événementiel Méditerranée
Hôtel d'entreprise Croix Rouge
10 avenue de la croix rouge
84000 AVIGNON
Tel 04 75 82 82 87
structure.med@alpes-contrôles.fr

CTC R276/Version 3.4

Mission(s) ATT_PS	
Nos références	Date
A34T262P (A34-T-2026-004A)	07/08/2026

ATTESTATION DU RESPECT, AU STADE DE LA CONCEPTION, DES RÈGLES RELATIVES AUX RISQUES SISMQUES N°1

Projet de construction d'un bâtiment technique à usage de vestiaires, sanitaires et salle détente

Envoi	IMMOBILIERE SUDCO - BARNEAUD M. - PELLEGRIN David	<i>Maître d'ouvrage</i>	m.barneaud@sudco.fr / david@kp-gestion.fr
Copie	AAL AGENCE D'ARCHITECTURE LAURENT	<i>Architecte</i>	aal.architecture@orange.fr

Auteur(s): Le chargé d'affaire, Benoît DE LA FUENTE - Le vérificateur, Alexis VIALA

Le chargé d'affaire,
Benoît DE LA FUENTE



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

BUREAU ALPES CONTRÔLES - SIÈGE SOCIAL 13 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

04 50 64 06 75 | contact@alpes-contrôles.fr | www.alpes-contrôles.fr

Anancy - SIREN 351 812 698 - 89 B 526 - APE 7120B - SAS au capital de 2 000 000 €

L'attestateur

La société BUREAU ALPES CONTROLES, Société par action simplifiée, au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 351 812 698, dont le siège social est situé à Annecy (74940)- PAE Les Glaisins-3, Impasse des Prairies, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 07/11/2024, représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général, ayant donné pouvoir à DE LA FUENTE Benoît en qualité de contrôleur technique au sens de l'article L.125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Qualité de l'attestateur :

☒ **Contrôleur technique :**

Nom : DE LA FUENTE

Prénom : Benoît

Nom Commercial de la Société : Alpes Contrôles

Raison sociale : Bureau Alpes Contrôles

Numéro de SIRET ou SIREN : 351 812 698 00667

Numéro de l'agrément ministériel : Sans Objet

Assurance souscrite par l'attestateur :

☒ **L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation :**

Nom de la compagnie d'assurance : EUROMAF SA

Numéro de police : 7006693/S

Date de validité : du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : Hôtel d'entreprise Croix Rouge

Complément d'adresse : 10 avenue de la croix rouge

Code postal : 84000

Localité : AVIGNON

Adresse électronique : avignon@alpes-controles.fr

Téléphone : 04 89 61 00 30

Emet la présente attestation pour le Maître de l'Ouvrage définit ci-dessous, en application de l'article L122-8-1° du Code de la Construction et de l'Habitation, selon les dispositions de l'Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

Les textes de référence

Article L. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

A34T262P - Dossier n°1 - Conception PS n°1 - BDL
CTC R276/Version 3.4

Page 2/6

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Le maître d'ouvrage

Identité :

- Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : SCI

Dénomination sociale : SCI IMMOBILIERE SUDCO

Numéro SIRET ou SIREN :

Adresse :

- Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie : Quartier du Terme Rouge

Complément d'adresse : Route de Plan d'Orgon – BP 28

Code postal : 13940

Localité : MOLLEGES

Contact :

Nom : Monsieur PELLEGRIN David

Adresse électronique : david@kp-gestion.fr

Numéro de téléphone : 06.72.65.85.35

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'Attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt du permis de construire, le maître d'ouvrage remet à l'Attestateur qu'il a choisi :

Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

- ☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- ☐ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☒ Autres documents fournis par le maître d'ouvrage :

Il conviendra de transmettre avant le démarrage des travaux :

- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations.

Référence des documents utilisés :

- Dossier PC établi par l'architecte Olivier LAURENT - AAL en date du 22/06/2026

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Le projet

Identification du projet :

Numéro et libellé de la voie : Route de Plan d'Orgon – BP 28

Complément d'adresse :

Code postal : 13940

Localité : MOLLEGES

Code INSEE de la commune : 13064

Numéro de permis de construire : PC 013 064 26 N0007

Date du dépôt de la demande de permis de construire : 18/06/2026

Date de délivrance du permis modificatif :

Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

- La catégorie d'importance du bâtiment :

☒ Catégorie II

☐ Catégorie III

☐ Catégorie IV

- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2

☒ Zone 3

☐ Zone 4

☐ Zone 5

- Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale

☐ Extension verticale

Superficie du projet (surface de plancher en m2) : 145

Nombre de niveau(x) : 1

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUPCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

■ Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal « version 2014 ».

■ Information sur le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : ☐ Oui ☒ Non

■ Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) pour les fondations ?

☐ Oui ☒ Non

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

A347262P - Dossier n°1 - Conception PS n°1 - BDL
CTC R276/Version 3.4

Page 5/6

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Conclusions

L'Attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf.liste ci-dessus) :

☒ Oui ☐ Non

L'Attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☒ Non

PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC12 - Attestation relative au respect des règles ...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

A34T262P - Dossier n°1 - Conception PS n°1 - BDL
CTC R276/Version 3.4

Page 6/6

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale
ou dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

je soussigné : Monsieur BARNEAUD Bernard
situé à :

Adresse Route de Plan d'Orgon – quartier du terme rouge
Code postal 13940 **Localité** MOLLEGES

Agissant en qualité de maître d'ouvrage, pour l'opération de construction suivante :
Bâtiment à usage de vestiaires, sanitaires et salle de repos pour l'industrie

située à :

Adresse Quartier du Terme rouge – Route de plan d'Orgon – BP 28
Code postal 13940 **Localité** MOLLEGES

Référence(s) cadastrale(s) : section AS N° 33

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

PC 013064 26 N0007
Date d'export : 24/08/2026
Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC16-1 - Attestation de respect de la réglementation...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE

Bâtiment : COLLECTIF UNIQUE

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (Sref) 145 m²

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio en nombre de points

Bbio	78.5	Bbiomax	95
Respect de l'exigence Bbio et Bbiomax			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DHL en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs — zone traversante

DH	425,8	DHmax	1250
Respect de l'exigence DH et DHmax			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : ICconstruction Cconstruction_max

OUI



*Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020
ou dépôt de la demande de permis de construire*

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel

OUI

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

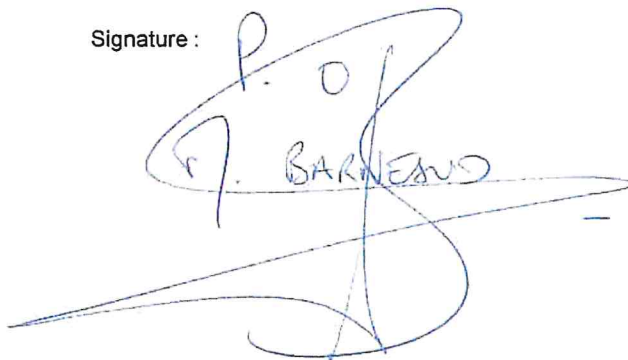
Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction

OUI

Signataire : Monsieur BARNEAUD Bernard

Le 06/06/26

Signature :



PC 013064 26 N0007

Date d'export : 24/08/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : PC16-1 - Attestation de respect de la réglementati...

Date de dépôt du fichier : 18/08/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE



Affaire suivie par : Jean-François AJOU

☎ 04 28 70 05 06

✉ permis@eauxtdp.fr

AGENCE DE SAINT-ANDIOL

Nos réf : JFA/OQ/MF

Commune de MOLLEGES

CONSULTATION : PC 013 064 26N0007

Notification reçue le : 24 06 2026

PETITIONNAIRE : SCI SUDCO

Adresse du projet : RTE DE PLAN D'ORGON
RD31 – 13940 MOLLEGES

Références cadastrales : AS 033

Le jeudi 25 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien prendre connaissance de l'avis émis sur le dossier ci-dessus référencé, pour lequel vous avez sollicité les services de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE.

PROJET : Le projet consiste dans la construction d'une extension (145 M²) non rattachée à l'usine. Le bâtiment a pour destination des sanitaires, des vestiaires ainsi qu'une salle de détente.

AVIS FAVORABLE	
AVIS AEP et EU	PARCELLE DEJA DESSERVIE EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Projet soumis à la PFAC* pour la somme de 2000€ par nouveau raccordement

**(Participation au Financement de l'Assainissement Collectif pour toute nouvelle extension, ou logement et/ou bâtiment nouvellement raccordé(s). « Le pétitionnaire doit informer le gestionnaire des réseaux d'assainissement collectif lorsque le projet sera raccordé au réseau d'assainissement.*

Suivant délibération 2019-09 du 19 décembre 2019, le montant délibéré par le Conseil d'Administration de la Régie des Eaux de Terre est de 2000€ par logement. La PFAC étant due à la date de raccordement, ce montant est susceptible d'évoluer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Directeur de la Régie des Eaux de Terre de Provence
M. Charles BRUN



PC 013064 26 N0007

Régie des Eaux de Terre de Provence Siège social – Agence de Saint Andiol 1313 route Jean MOULIN 13670 SAINT-ANDIOL

Date d'export : 14/09/2026

Mollégès

Date de dépôt dossier : 17/06/2026

Libellé du fichier : avis_PlatauRegieEauTpa_1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 03/07/2026

Demandeur principal : SUDCO

Adresse du projet : Route de Plan d'Orgon - R.D. 31 - QUARTIER DU TERME ROUGE